

FGS 6 : L'EUROPE et les enjeux du BREXIT

Rodolphe Dehard – Collège Notre-Dame de Tournai et Centre Educatif de la Sainte-Union de Tournai.



Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a décidé de mettre fin à son appartenance à l'Union européenne qu'il avait rejoint 43 ans plus tôt.

Consignes d'introduction

L'objectif de cette séquence est d'exercer la compétence « formuler un avis personnel argumenté » après avoir exercé les quatre compétences précédentes (traiter l'information, faire des liens, mobiliser les savoirs et synthétiser sous diverses formes).

La question principale étant : « Le Brexit profitera-il à quelqu'un ? »

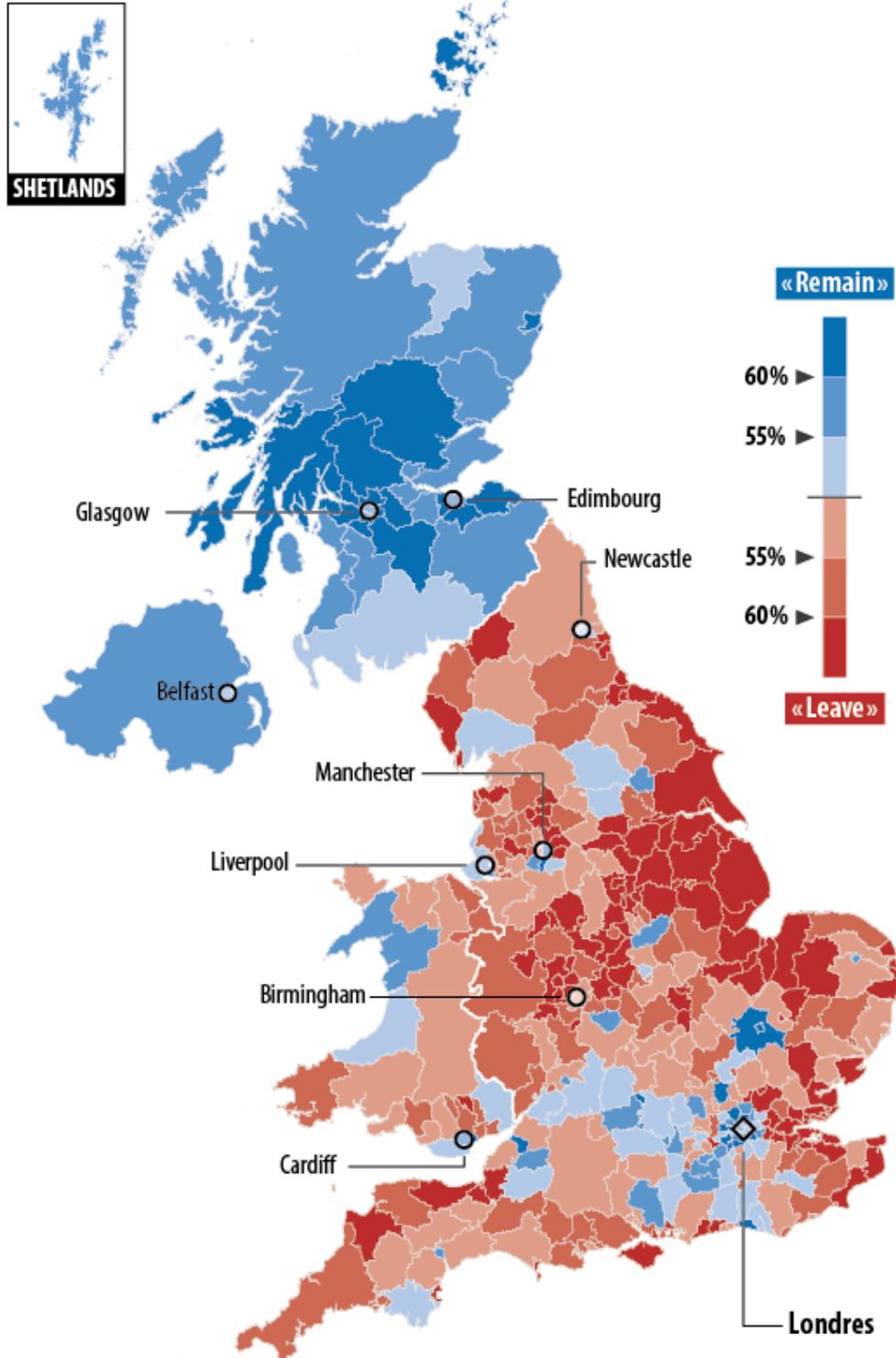
Afin d'atteindre cet objectif, le présent dossier documentaire est accompagné de questions et de tâches. Ces questions et tâches vous permettent d'identifier les éléments utiles à la compréhension du sujet traité et à la construction de votre avis personnel argumenté.

Toutefois, il est utile et nécessaire de compléter les tableaux **joints en annexe de ce dossier**. Chaque ligne de ce tableau correspond à un document numéroté du dossier. Pour chaque document, il vous est demandé de commenter le document en identifiant et en indiquant les informations contenues dans le document en question. Précisez, également, le ou les arguments qui pourront être utilisés dans votre avis personnel argumenté. Enfin, la dernière colonne du tableau vous sera utile pour faire référence aux documents en lien avec le sujet que vous avez déjà traités.

Document 1**Les résultats du référendum donnent le Brexit vainqueur**

Le camp du « Leave », favorable à la sortie du Royaume-Uni de l'UE, l'a emporté avec 51,9 %, contre 48,1 % pour le « Remain », pro-européen.

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 24.06.2016 à 00h11 • Mis à jour le 24.06.2016 à 17h41



SOURCE : WALL STREET JOURNAL

image:

http://img.lemde.fr/2016/06/24/0/0/534/821/534/0/60/0/3050170_5913-yx5va2.png

Introduction

Le Royaume-Uni a finalement choisi de mettre fin à quarante-trois années d'appartenance à l'**Union européenne** (UE), vendredi 24 juin. Le camp du « **Leave** », favorable à la sortie du Royaume-Uni de l'UE, l'a emporté avec 51,9 %, contre 48,1 % pour le « **Remain** », camp pro-européen. La participation atteint 72,2 %, soit plus que le taux de participation de 66 % lors des législatives de 2015. 263 circonscriptions ont voté pour la sortie et 119 en faveur du maintien dans l'UE.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/referendum-sur-le-brexit/article/2016/06/24/brexit-les-premieres-tendances-penchant-en-faveur-du-in_4956967_4872498.html#4im5DdmkoI5bYdzf.99

Question : Qu'illustre la carte du **document 1** « Les résultats du référendum donnent le Brexit vainqueur » et quelles questions ce document pose-t-il ?

.....
.....
.....
.....
.....

Tâche 1 : Formulez des questions de recherche à partir du document présenté sur la page de garde :

.....
.....
.....
.....
.....

Document 2 Qu'est-ce que le Brexit ?

Sources : <https://www.toutteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-brexit.html>

Question-Réponse 19.06.2017

Le "Brexit" est une abréviation de "British Exit", évoquant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par l'ancien Premier ministre David Cameron, 51,9% des Britanniques ont choisi de quitter l'UE. A la suite du déclenchement de l'article 50 du traité sur l'Union européenne le 29 mars 2017, le Royaume-Uni et les 27 autres pays membres de l'Union européenne ont dorénavant deux ans pour préparer la sortie effective du pays. Jusqu'à cette date, le pays reste donc membre de l'Union européenne.

Nommée en juillet 2016 et reconduite en juin 2017, c'est la Première ministre Theresa May qui mène les discussions sur la sortie de son pays face à une équipe de négociateurs représentant l'Union européenne.

Quels enjeux ?

Les conséquences politiques du Brexit **pour l'Union européenne sont difficiles à prévoir**. Pour certains, la sortie du Royaume-Uni est une catastrophe : de fait, l'Union européenne perd l'une de ses trois grandes puissances, une des plus importantes places financières au monde, le premier partenaire diplomatique des Etats-Unis en Europe ainsi que l'un des seuls Etats européens entretenant une armée régulière conséquente.

Pour d'autres, elle peut permettre de ressouder l'Union : le Royaume-Uni étant historiquement l'un des pays les moins favorables à l'intégration européenne, sa sortie peut inciter les autres Etats à aller de l'avant. Parallèlement aux négociations avec le Royaume-Uni, les Vingt-Sept mènent une réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, qui doit s'achever fin 2017.

Parmi les sujets brûlants qui devront être renégociés figure notamment la facture de la sortie de l'UE. Le Royaume-Uni pourrait devoir verser jusqu'à 60 milliards d'euros au budget européen, un montant qui correspond aux engagements de Londres jusqu'à la fin du cycle budgétaire en 2020.

Les négociations porteront également sur la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, ce dernier souhaitant limiter l'immigration sur son territoire. Le futur statut des Européens résidant ou travaillant au Royaume-Uni, ainsi que des Britanniques présents sur le continent européen, reste donc à définir.

La question de la libre circulation se pose tout particulièrement pour l'Irlande, qui partage sa seule frontière terrestre avec le Royaume-Uni et se retrouverait particulièrement isolée en cas de rétablissement des postes douaniers entre les deux pays.

Le statut du territoire de Gibraltar, appartenant au Royaume-Uni mais revendiqué par l'Espagne frontalière, s'est à son tour invité dans les débats. Les Vingt-Sept souhaitent que Madrid puisse donner son aval avant qu'un accord sur le Brexit puisse s'appliquer au territoire, ce que Londres refuse.

Une grande partie des pourparlers devrait néanmoins porter sur les futures relations commerciales entre les deux parties. Un chantier particulièrement imposant qui devra définir le nouveau cadre pour les échanges de produits et services (dont les procédures douanières et la réglementation sur les questions environnementales, de santé et de sécurité), alors que près de la moitié des exportations britanniques est destinée à l'Union européenne.

Par ailleurs, l'Angleterre voit ses relations avec le gouvernement écossais, indépendantiste et europhile, se détériorer. Après avoir publié le 20 octobre 2016 un projet de loi sur un nouveau référendum d'indépendance, la Première ministre écossaise Nicola Sturgeon a annoncé solennellement le 13 mars 2017 qu'elle solliciterait rapidement un vote au Parlement écossais pour organiser un deuxième vote sur l'indépendance de la province.

Enfin, les conséquences économiques pour le Royaume-Uni sont également imprévisibles, les experts étant incapables de se prononcer d'une seule voix. Malgré la chute de la livre sterling dans les mois qui ont suivi le référendum de juin 2016, pour le moment l'économie britannique n'a pas subi de dommages, la sortie de l'Union européenne n'ayant pas encore eu lieu.

Question : Qu'est-ce que le Brexit et quels en sont les principaux enjeux ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. A quoi ressemblera le territoire européen après le BREXIT ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de se poser la question de ce qu'est l'Europe aujourd'hui.

Tâche 3 : Utilisez la carte vierge de l'Europe pour cartographier les éléments pertinents du document « L'Europe : une géographie variable de coopération entre Etats » de P. Orcier.

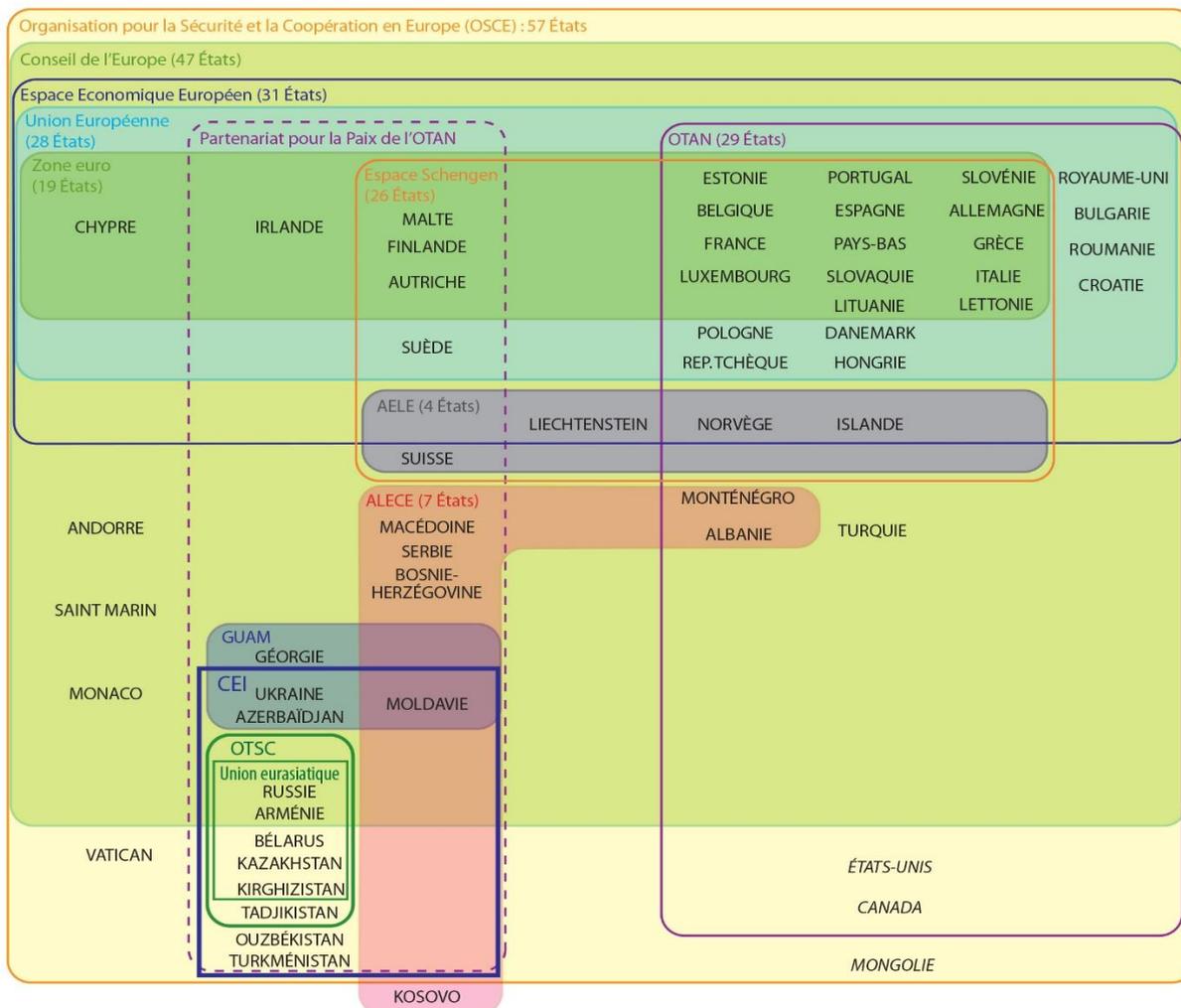
Question : Qu'est-ce que l'Europe ?

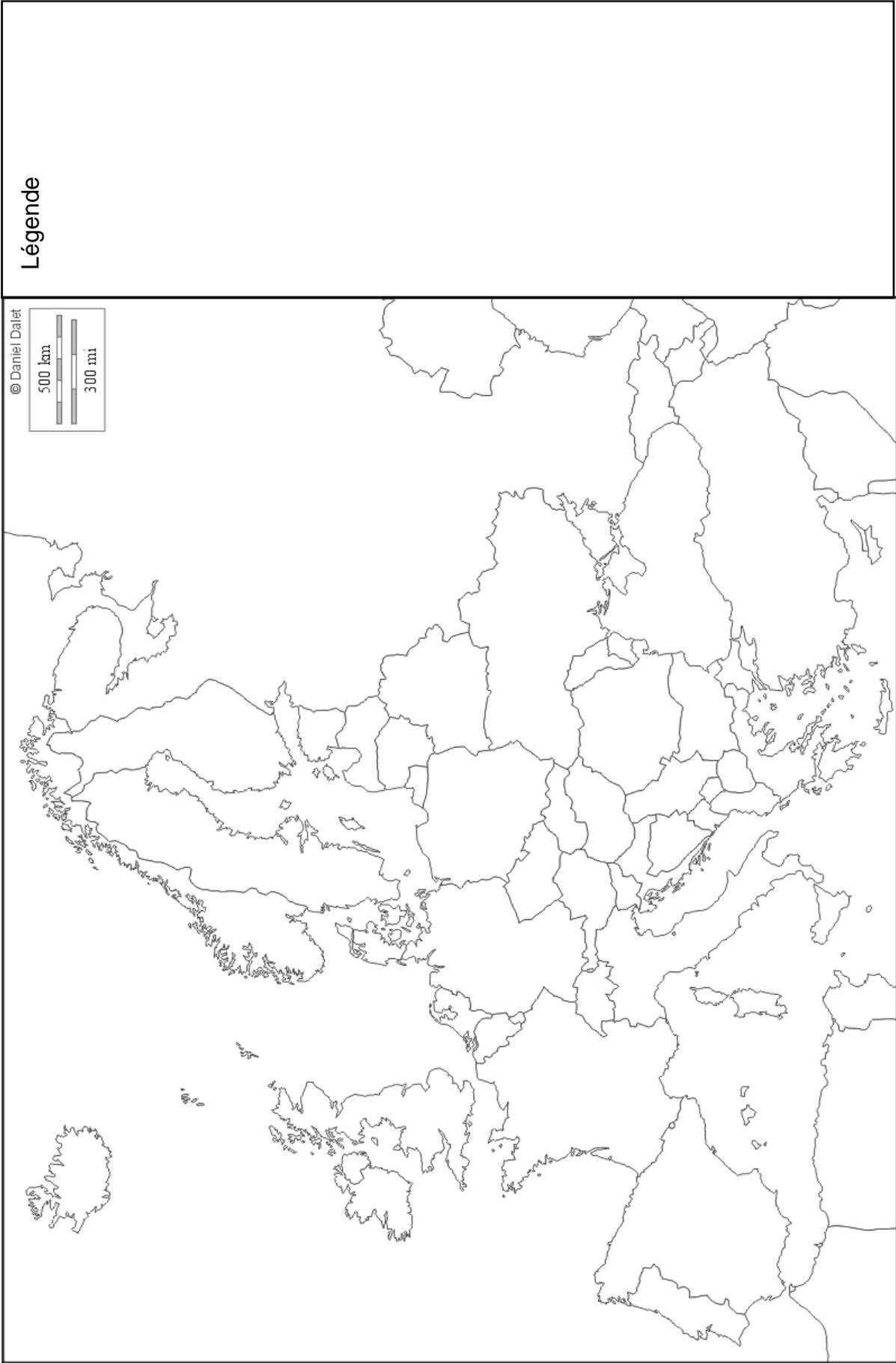
.....

.....

Document 3 L'Europe : une géographie variable de coopérations entre Etats

L'Europe : une géographie variable de coopérations entre Etats : situation au 1er juillet 2017
réalisation : P.Orcier





Document 4

L'UNION EUROPEENNE

L'**Union européenne (UE)** est une association **politico-économique sui generis** de vingt-huit États européens qui délèguent ou transmettent par **traité** l'exercice de certaines compétences à des organes communautaires. Elle s'étend sur un territoire de 4,5 millions de kilomètres carrés, est peuplée de plus de 511 millions d'habitants et est la **première puissance économique** mondiale en terme de PIB nominal. L'Union européenne est régie par le **traité de Maastricht (TUE)** et le **traité de Rome (TFUE)**, dans leur version actuelle, depuis le 1^{er} décembre 2009 et l'entrée en vigueur du **traité de Lisbonne**. Sa structure institutionnelle est en partie supranationale et en partie intergouvernementale : le **Parlement européen** est élu au suffrage universel direct, tandis que le **Conseil européen** et le **Conseil de l'Union européenne** (informellement le « Conseil des ministres ») sont composés de représentants des États membres. Le président de la Commission européenne est pour sa part élu par le Parlement sur proposition du Conseil européen. **La Cour de justice de l'Union européenne** est chargée de veiller à l'application du droit de l'Union européenne.

La déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères, est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne. Sous l'impulsion de personnalités politiques surnommées les « pères de l'Europe »⁹, comme Konrad Adenauer, Jean Monnet et Alcide De Gasperi, six États créent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Après l'échec d'une Communauté européenne de défense en 1954, une Communauté économique européenne est instaurée en 1957 par le traité de Rome. La coopération économique est approfondie par l'Acte unique européen en 1986. En 1992, le traité de Maastricht prend la suite de l'Acte unique et institue une union politique qui prend le nom d'Union européenne et qui prévoit la création d'une union économique et monétaire dotée d'une monnaie unique : l'euro. Instituée en 1999, la zone euro compte dix-neuf États en 2017. De nouvelles réformes institutionnelles sont introduites en 1997 et en 2001. À la suite de l'échec d'un projet de constitution européenne après le refus par référendum des peuples français et néerlandais, les institutions sont à nouveau réformées en 2009 par le traité de Lisbonne pour y intégrer les mesures prévues par ce projet de constitution.

Depuis la formation de la CEE, le nombre d'États membres est passé de 6 à 28. Les membres fondateurs de la Communauté économique européenne, en 1957, sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Ils sont rejoints en 1973 par trois membres de **l'Association européenne de libre-échange** : le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni. L'Union s'élargit vers le sud avec d'abord l'adhésion de la Grèce en 1981, puis celle de l'Espagne et du Portugal en 1986. Entre temps, en 1985, le Groenland a décidé de se retirer en ratifiant le Traité sur le Groenland et a désormais le statut de pays et territoire d'outre-mer associé. Avec la fin de la Guerre froide, la partie orientale de l'Allemagne rejoint la Communauté économique européenne en 1990. L'Union européenne intègre en 1995 des États neutres : l'Autriche, la Finlande et la Suède. En 2004, dix nouveaux États, en majorité issus du bloc de l'Est, s'ajoutent aux quinze déjà membres : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et République tchèque. Deux États supplémentaires, la Bulgarie et la Roumanie, complètent en 2007 ce cinquième élargissement. Enfin, en 2013, la Croatie rejoint l'Union. Le 23 juin 2016, les citoyens britanniques votent en majorité pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne dans le cadre d'un référendum. La procédure de retrait est enclenchée le 29 mars 2017 par l'activation de l'article 50 du traité sur l'Union européenne.

Le 12 octobre 2012, le prix Nobel de la paix est attribué à l'Union européenne pour « sa contribution à la promotion de la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'Homme en Europe »

Source : Wikipedia - https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_européenne

Document 6 L'Union Européenne en km²

- 7 Etats dont le territoire est supérieur à 300.000 km²

| | | |
|---|-------------------------|-------------------------|
| 1 | France (métropolitaine) | 552 000 km ² |
| 2 | Espagne | 505 990 km ² |
| 3 | Suède | 450 000 km ² |
| 4 | Allemagne | 357 030 km ² |
| 5 | Finlande | 337 000 km ² |
| 6 | Pologne | 312 700 km ² |
| 7 | Italie | 301 100 km ² |

- 4 Etats Européens dont le territoire est compris entre 110.000 km² et 300.000 km²

| | | |
|----|-------------|-------------------------|
| 8 | Royaume-Uni | 242 800 km ² |
| 9 | Roumanie | 238 000 km ² |
| 10 | Grèce | 131 960 km ² |
| 11 | Bulgarie | 110 910 km ² |

- 13 Etats Européens ont un territoire compris entre 10.000 km² et 110.000 km²

| | | |
|----|--------------|------------------------|
| 12 | Hongrie | 93 000 km ² |
| 13 | Portugal | 92 000 km ² |
| 14 | Autriche | 84 000 km ² |
| 15 | Rép. Tchèque | 79 000 km ² |
| 16 | Irlande | 69 400 km ² |
| 17 | Lettonie | 65 300 km ² |
| 18 | Lituanie | 65 000 km ² |

| | | |
|----|-----------|------------------------|
| 19 | Croatie | 56 594 km ² |
| 20 | Slovaquie | 49 000 km ² |
| 21 | Estonie | 45 100 km ² |
| 22 | Danemark | 43 100 km ² |
| 23 | Pays-Bas | 42 000 km ² |
| 24 | Belgique | 30 300 km ² |
| 25 | Slovénie | 20 100 km ² |

- 3 Etats Européens ont un territoire inférieur à 10.000 km²

| | | |
|----|-------------------|-----------------------|
| 26 | Chypre | 9 250 km ² |
| 27 | G-D de Luxembourg | 2 586 km ² |
| 28 | Malte | 320 km ² |

Question : Que représente, en pourcentage de la superficie de l'Union européenne, la perte du Royaume-Uni ?

.....

.....

.....

.....

.....

Document 7

L'Union européenne sans le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, lors du référendum organisé le 23 juin 2016, 52% des votants se prononcent en faveur de la sortie de l'Union européenne, le « Brexit ». Ce résultat crée une nouvelle situation politique, tant à l'échelle nationale (démission du Premier ministre, David Cameron) qu'européenne (amorçage d'un processus de « déconstruction » de l'UE) et mondiale (perte de confiance sur les perspectives politiques et économiques, image répulsive de l'UE). Londres n'active pas immédiatement la procédure de retrait (article 50 du Traité sur l'UE), ce qui ralentit le processus. Une fois la procédure enclenchée, la négociation peut durer plusieurs années.

En Ecosse, certains responsables politiques déclarent après le référendum du 23 juin 2016 leur volonté d'organiser un nouveau référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Ecosse, afin que celle-ci puisse rester membre de l'UE. David Cameron pourrait donc rester dans l'histoire comme le Premier ministre britannique qui a organisé, essentiellement pour des raisons de politique intérieure, un référendum qui a fait apparaître l'UE comme répulsive et qui pourrait faire éclater le Royaume-Uni en renforçant les volontés d'indépendance des Ecossais.

En Irlande du Nord, la perspective du « Brexit » peut déstabiliser le très fragile équilibre. Des responsables politiques nord-irlandais ont demandé une consultation populaire visant à réunifier l'Irlande au sein de l'UE. L'hypothèse doit être considérée puisque 56% des Nord-Irlandais ont voté contre le « Brexit ». Si la République d'Irlande et l'Irlande du Nord restent séparés, il y aura une frontière extérieure de l'UE entre ces deux territoires.

Avec le Brexit, l'UE perd 14% de son PIB

Après la sortie du Royaume-Uni, le PIB de l'UE-27 bis serait de 86 % de son niveau de 2014, ce qui serait un recul significatif dans la hiérarchie mondiale, notamment par rapport à la Chine et aux Etats-Unis. Par rapport à la moyenne des pays membres, le Royaume-Uni échange assez peu avec l'UE. Il s'agit en revanche d'une place financière importante. La richesse par habitant de l'UE-27 bis serait de 2% inférieure par rapport à la configuration précédente.

L'UE-27 bis moins peuplée que l'UE-25

Population en millions d'habitants

| Configuration | Population (millions) |
|------------------|-----------------------|
| UE-25 (2004) | 454 |
| UE-28 (2014) | 507 |
| UE-27 bis (2018) | 443 |

En 2015, la population de l'UE-28 représente 6,9% de la population mondiale. En 2018, sous le double effet du retrait du Royaume-Uni (12,7 % de la population de l'UE) et du moindre accroissement démographique de l'UE, la population de l'UE-27 bis pourrait ne représenter que 3,9% de la population mondiale.

Avec le Brexit, l'UE perd 6,6% de sa superficie

Sans le Royaume-Uni, la superficie de l'UE - sous réserve de nouvelle(s) adhésion(s) - serait de 4,2 millions de kilomètres carrés, au lieu de 4,5.

Sources : Fonds Monétaire International, Economic Outlook Databases; G.-F. Dumont et P. Verluisse, Géopolitique de l'Europe. De l'Atlantique à l'Oural, PUF, 2016; Population et Avenir, n°729, Septembre-Octobre 2016

Conception de la carte et de la légende : P. Verluisse Réalisation : C. Bezamat-Mantes

© Octobre 2016 - C. Bezamat-Mantes / Diploweb.com

Question : Outre la superficie, quelles sont les autres pertes « géographiques » qu'entraînera le Brexit pour l'Union Européenne ?

.....

.....

.....

.....

.....

Question : Le Royaume-Uni a fait le choix d'un Brexit « dur ». C'est-à-dire qu'il devrait sortir complètement de l'Union Européenne. Dès lors quels sont les modèles de relation avec l'Union européenne envisageable pour l'après Brexit ?

.....

Tâche 3 : Dressez un tableau des forces et des faiblesses des trois modèles de relations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne envisagés pour l'après Brexit (documents 3 à 13)

| Modèle de référence | Forces | Faiblesses |
|---------------------|--------|------------|
| | | |
| | | |
| | | |

Question : Quels sont les ensembles de coopération non concernés par le Brexit ?

.....

Document 8

La Zone Euro

L'euro est la réalisation la plus concrète de l'intégration européenne. Adoptée par 19 des 28 pays de l'Union européenne (UE), la monnaie unique est utilisée chaque jour par 338,6 millions de personnes. Il suffit de voyager dans l'UE ou de faire des achats sur des sites web établis dans d'autres pays de l'UE pour se rendre compte de ses avantages.

Coopération monétaire au sein de l'UE

L'**Union économique et monétaire** repose sur la **coordination des politiques économiques et budgétaires**, la conduite d'une politique monétaire commune et l'emploi d'une monnaie unique, l'euro. L'euro a été introduit le 1er janvier 1999, dans un premier temps uniquement comme monnaie « virtuelle », utilisée pour les paiements scripturaux et à des fins comptables. Les billets et pièces en euro sont entrés en circulation le 1er janvier 2002.

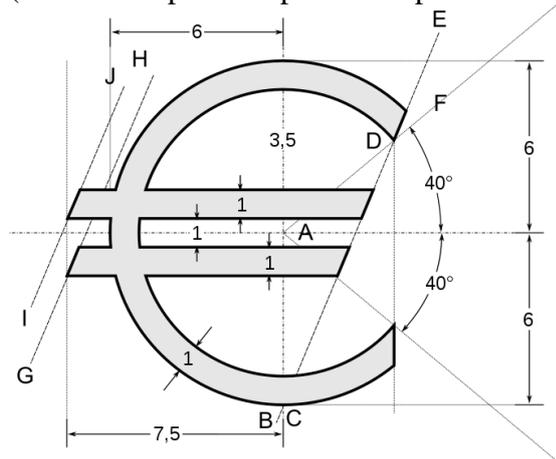
Les avantages de l'euro

L'adoption d'une monnaie unique offre de nombreux avantages, comme la fin de la fluctuation des taux de change et l'élimination des frais de change. Elle facilite les échanges commerciaux transfrontaliers entre entreprises et se traduit par une économie plus stable, ce qui génère de la croissance et offre un plus grand choix aux consommateurs. Une monnaie commune incite aussi les gens à voyager et à faire des achats à l'étranger. À l'échelle mondiale, l'euro donne plus de poids à l'Union européenne, puisque c'est la deuxième devise la plus importante dans le monde après le dollar américain.

La gestion de l'euro

La Banque centrale européenne est responsable des questions monétaires dans l'UE. C'est une institution indépendante, dont le principal objectif est de maintenir la stabilité des prix. Elle fixe également un certain nombre de taux directeurs pour la zone euro. Même si la fiscalité et les questions budgétaires restent gérées au niveau national, les États membres ont défini des règles communes en matière de finances publiques afin de coordonner leurs actions et d'assurer la stabilité, la croissance et l'emploi.

(Source : https://europa.eu/european-union/about-eu/money/euro_fr)



Construction officielle du symbole de l'euro. Diagramme de construction du symbole de l'euro. ADF et BCDE se coupent en D. BCDE, GH et IJ sont parallèles. BCDE coupe en C la verticale passant par A. (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Euro>)

Document 9**Norvège, Suisse, Canada : trois modèles pour l'après-Brexit**

VINCENT COLLEN Le 23/06/2016 à 12:52 Mis à jour le 24/06 à 08:33

Norvège, Suisse, Canada : trois modèles pour l'après-Brexit - *Shutterstock*

Comment refonder de nouvelles relations entre le Royaume-Uni et **l'Union européenne en cas de Brexit** ? Il existe déjà trois modèles possibles.

1- Comme la Norvège, rejoindre l'Espace économique européen

En rejoignant l'Espace économique européen (EEE), la Grande-Bretagne obtiendrait le même statut que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. « **Cette option aurait l'avantage de la simplicité** », estime Jean-Claude Piris dans une note de la Fondation Robert Schuman. Ces trois pays accèdent au marché intérieur européen, mais conservent leur souveraineté en matière de politique étrangère, de justice, d'agriculture et de pêche. Les partisans du Brexit ont un temps penché pour cette solution, mais ils s'en sont ensuite éloignés, car elle ne leur permettrait pas de reprendre le contrôle des flux migratoires européens vers le Royaume-Uni, enjeu clef de leur campagne.

La Norvège doit se conformer aux règles du marché unique pour y avoir accès sans avoir de vrai pouvoir d'intervention pour les influencer - les pays de l'EEE ne sont que consultés de manière informelle -, contribuer au budget européen et accepter la liberté de circulation des travailleurs comme les Etats membres de l'UE. Pour David Cameron, ce serait là « **la pire des solutions** » pour la Grande-Bretagne. Le Premier ministre souligne que l'immigration est plus importante en Norvège qu'au Royaume-Uni si on la rapporte à la population. Rejoindre l'EEE nécessiterait l'accord de trente pays (les Vingt-Sept de l'UE, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein).

2- Comme la Suisse, des traités bilatéraux

L'option suisse a également été défendue par certains partisans du Brexit pendant la campagne. La Confédération helvétique est membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Mais l'accord entre l'Union européenne et l'AELE « **est presque devenu une coquille vide** », explique Jean-Claude Piris, de la fondation Robert Schuman, car la Suisse a noué plus d'une centaine de traités bilatéraux avec l'UE. Reproduire de tels accords entre Londres et Bruxelles prendrait de longues années, assurent les Britanniques partisans du maintien dans l'Union.

« **La raison pour laquelle il y a de si nombreux accords avec la Suisse est que chacun d'entre eux a une portée limitée** », explique le think tank UK in a Changing Europe. La Suisse est, elle aussi, contrainte d'accepter une certaine liberté de circulation des travailleurs. Point crucial pour la Grande-Bretagne, les accords ne permettent pas aux institutions financières d'exporter leurs services dans l'Union. Toutes les grandes banques helvétiques - Credit Suisse, UBS... - ont installé leur siège européen dans la City. C'est depuis Londres qu'elles commercialisent leurs services dans le reste de

l'Union européenne. Quoi qu'il en soit, les relations entre Berne et Bruxelles, que l'UE ne considère « **pas satisfaisantes** », « **vont très probablement changer** », souligne Jean-Claude Pirus.

3- Comme le Canada, un accord de libre-échange

Une fois sortie de l'UE, rien n'empêcherait la Grande-Bretagne de nouer un accord de libre-échange bilatéral avec Bruxelles sur le modèle de ce qui a été signé en 2014 avec le Canada. Il élimine la plupart des barrières douanières entre l'UE et le Canada et libéralise les appels d'offres, mais il n'est pas aussi large que les partisans du Brexit le prétendent. Certains produits agricoles jugés trop sensibles ne sont pas concernés et l'accord exclut, crucialement pour la Grande-Bretagne, la plupart des services, en particuliers financiers.

Il a fallu sept ans pour le négocier et il n'est pas encore entièrement ratifié. Le modèle canadien apparaît en outre peu approprié, car les liens commerciaux, humains et historiques entre le Canada et l'Europe sont bien moins serrés qu'entre le Royaume-Uni et l'UE. « **Il ne pourrait servir que de modèle sur lequel le Royaume-Uni pourrait travailler, mais ce n'est certainement pas un graal pour les relations avec l'UE après le Brexit** », prévient Vincenzo Scarpetta, du think tank Open Europe.

Pour David Cameron, la Grande-Bretagne ne pourra jamais obtenir un accord aussi avantageux que celui qui l'associe à l'Europe aujourd'hui. « **Il n'existe actuellement aucun accord de libre-échange ou d'association avec l'UE dont la portée serait aussi vaste que celle que souhaiterait et nécessiterait le Royaume-Uni** », juge Jean-Claude Pirus, de la Fondation Robert Schuman.

En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/monde/europe/0211058478251-norvege-suisse-canada-trois-modeles-pour-lapres-brexit-2009117.php#eOogtfAUr2dsFVtU.99>

Document 10**Brexit : la Norvège s'opposerait au retour des Britanniques****dans l'AELE** Par latribune.fr | 09/08/2016, 11:41 |

La ministre norvégienne des Affaires européennes Elisabeth Vik Aspaker a affiché mardi sa tiédeur face à un éventuel retour de la Grande-Bretagne dans l'Association européenne de libre-échange (AELE), hypothéquant ainsi les chances que Londres puisse suivre le modèle norvégien après le Brexit.

"Il n'est pas donné que ce soit positif de laisser entrer un grand pays dans cette organisation", a déclaré la ministre dans un entretien avec le journal Aftenposten.

"Cela déplacerait le point d'équilibre, ce qui n'est pas nécessairement dans les intérêts de la Norvège", a-t-elle ajouté.

Le modèle norvégien idéalisé

Le royaume scandinave n'est pas membre de l'Union européenne, **mais il a accès au juteux marché intérieur européen via son appartenance à l'Espace économique européen (EEE), qui regroupe les pays de l'UE et trois des quatre membres de l'AELE** (la Norvège, l'Islande et Liechtenstein, mais pas la Suisse). Le Royaume-Uni faisait partie des pays fondateurs de l'AELE en 1960, organisation de libre-échange qui constituait un pendant à la Communauté économique européenne, devenue Union européenne. En 1973, il avait privilégié une adhésion à la CEE.

Même s'il est critiqué jusqu'en Norvège puisqu'il suppose d'appliquer les réglementations européennes sans avoir voix au chapitre, ce modèle a été montré en exemple en Grande-Bretagne dans le camp du Brexit, dans le cadre du référendum qui a vu la victoire des partisans d'une sortie de l'UE le 23 juin.

Quel intérêt l'EEE pour le Royaume-Uni ?

L'intérêt principal sera de sauvegarder une des priorités des entreprises britanniques : conserver l'accès complet au marché unique européen. La liberté de circulation des capitaux et des services permettra aussi de conserver l'essentiel pour la place financière de Londres. Cette sauvegarde peut se faire en rapatriant un certain nombre de compétences au niveau national, notamment les politiques agricole et de pêche, ainsi que les politiques judiciaires et « intérieures ».

En s'opposant à un retour des Britanniques dans l'AELE où les décisions doivent être prises à l'unanimité, la Norvège torpillerait les chances que Londres puisse accéder au marché intérieur européen via l'EEE puisqu'une appartenance à celui-ci nécessite d'être membre soit de l'UE soit de l'AELE. Avant l'été, le gouvernement norvégien a mis en place un groupe de travail interministériel pour réfléchir aux conséquences du Brexit. La date de remise de ses conclusions n'est pas encore connue.

Document 11

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne : missions différentes, valeurs communes



Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne partagent les mêmes valeurs fondamentales – droits de l'homme, démocratie et prééminence du droit – mais ce sont des entités distinctes qui remplissent des missions différentes, quoique complémentaires.

Ces valeurs fondamentales sont au cœur de l'action du Conseil de l'Europe. Celui-ci rassemble des gouvernements de tout le continent européen – et au-delà – afin qu'ils s'accordent sur des normes juridiques minimales dans des domaines très variés. Il vérifie ensuite dans quelle mesure les pays appliquent les normes auxquelles ils ont choisi d'adhérer. Il leur apporte également une assistance technique, souvent en collaboration avec l'Union européenne, pour les aider dans cette démarche.

L'Union européenne se réfère aux mêmes valeurs européennes, considérées comme une composante essentielle de ses processus d'approfondissement de l'intégration politique et économique. Elle s'appuie souvent sur les normes du Conseil de l'Europe lorsqu'elle élabore des instruments juridiques et des accords applicables à ses 28 Etats membres. Par ailleurs, l'Union européenne invoque régulièrement les normes et les activités de suivi du Conseil de l'Europe dans ses rapports avec les pays voisins, dont beaucoup sont membres du Conseil de l'Europe.

Le Traité de Lisbonne a étendu le champ d'action de l'Union européenne à de nombreux domaines où le Conseil de l'Europe possède déjà une expérience et une expertise considérables. Cette situation nouvelle a amené un renforcement de la coopération sur des questions telles que la lutte contre la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle des enfants et les violences faites aux femmes. Elle a aussi ouvert la voie à l'adhésion de l'Union européenne en tant que telle à la Convention européenne des droits de l'homme et à d'autres accords du Conseil de l'Europe.

<https://www.coe.int/fr/web/portal/european-union>

Document 12

L'OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

CE QUE NOUS FAISONS

Domaines d'intervention de l'OSCE

Activités de police Activités environnementales Activités économiques Bonne gouvernance Cybersécurité/sécurité des TIC
 Droits de l'homme Droits des minorités nationales Démocratisation Éducation Égalité entre les genres Élections État de droit
 Gestion des frontières Jeunesse Liberté et développement des médias Lutte contre la traite des êtres humains Lutte contre le terrorisme
 Maîtrise des armements Migrations Prévention et règlement des conflits Roms et Sintis
 Réforme et coopération dans le secteur de la sécurité Tolérance et non-discrimination

Qui sommes-nous ?

L'OSCE est l'acronyme de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe. L'OSCE, qui compte 57 états participants en Amérique du Nord, en Asie centrale et en Europe, est la plus grande organisation de sécurité régionale du monde.

[PLUS D'INFO ►](#)

Que faisons-nous ?

Nos activités portent sur un large éventail d'enjeux sécuritaires telles que la prévention des conflits, la stimulation du développement économique, l'utilisation durable des ressources naturelles et la promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

[PLUS D'INFO ►](#)

Où sommes-nous ?

La présence de l'OSCE couvre l'Europe entière. Apprenez-en plus sur les pays et les villes dans lesquels nous travaillons.

[PLUS D'INFO ►](#)

<http://www.osce.org/fr>

Document 13

L'espace Schengen

L'histoire commence en 1985, lorsque cinq États membres de l'Union européenne (UE) décident de supprimer les contrôles aux frontières intérieures: l'espace Schengen est né. Aujourd'hui, au sein de cet espace couvrant la presque totalité du continent européen — autrefois théâtre de luttes intenses entre les nations —, les frontières n'existent plus que sur le papier. Chaque année, les Européens effectuent plus de 1,25 milliard de déplacements à l'intérieur de l'espace Schengen. La suppression des frontières intérieures de l'Europe apporte également des avantages économiques considérables, qui montrent combien l'avènement de l'espace Schengen est une réalisation concrète, appréciée et aboutie et qui témoignent de son importance à la fois dans notre vie quotidienne et dans nos sociétés. Une réalisation commune que nous nous devons de préserver et de renforcer.

Après deux guerres mondiales dévastatrices, il a fallu de nombreuses années pour abolir les frontières tout en garantissant la sécurité et en restaurant la confiance. La création de l'espace Schengen est l'une des plus formidables réussites de l'Union et elle est irréversible. En mettant l'Europe à notre portée, la liberté de circulation nous unit tous. Faites usage de ce droit et chérissez-le. Sautez dans votre voiture, prenez le train et rendez visite à vos voisins sans plus vous soucier des frontières.

Bon voyage!

Dimítris Avramópoulos,
commissaire chargé de la migration,
des affaires intérieures et de la citoyenneté



© Union européenne, (Stockphoto/VUE), (Stockphoto/zabeta Habur)

Source : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/schengen_brochure_dr3111126_fr.pdf

Aux frontières extérieures...

... les ressortissants de l'UE sont généralement soumis à des contrôles minimaux, destinés à vérifier leur identité sur la base de documents de voyage.

... les ressortissants des pays tiers doivent présenter un document de voyage en cours de validité et un visa, si nécessaire, ainsi que des documents attestant du but de leur séjour et prouvant qu'ils disposent de ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins pendant leur séjour.

Aux frontières intérieures ...

... vous ne subissez pas de contrôles frontaliers.

... les États membres de Schengen ont l'obligation de supprimer tous les obstacles à une circulation routière fluide, tels que les limitations de vitesse inutiles.

... des contrôles de police peuvent être effectués, mais uniquement sur la base d'informations détenues par la police concernant d'éventuelles menaces pour la sécurité publique ou de soupçons en matière de criminalité transfrontière.

... des contrôles de sécurité peuvent être effectués dans les ports et les aéroports, mais seulement pour vérifier qu'un voyageur est bien le détenteur légitime d'un titre de transport.

06/12/2017